

Pôle Culturel

Une nouvelle approche culturelle en soutien à la démocratie et au développement

L'objectif de l'USFP à ce niveau repose en particulier sur l'instauration d'un nouveau pôle culturel à même de concrétiser les principes de démocratie, de modernité et de liberté à travers la mise en œuvre des dispositions constitutionnelles, le respect de la pluralité et de la diversité et la consolidation de l'esprit de citoyenneté et de l'appartenance universelle. Ce qui revient à la base à mettre en place un cadre culturel global garantissant l'immunisation de l'identité et l'essence nationales et le renforcement de l'interactivité culturelle avec les différentes civilisations humaines en passant par la création d'une dynamique sociétale récusant la pensée renfermée et nihiliste et prônant celle fondée sur les idées créatives et critiques.

Le préambule de cette nouvelle culture repose sur l'adoption de dispositions consistant à consolider une socialisation ouverte et à continuer la réforme du champ religieux, à prodiguer les principes de droit à portée universelle et à généraliser les valeurs d'un dialogue rationnel.

La culture n'est pas seulement une question d'ordre culturel. Elle sous-entend au fait des dispositions politiques, économiques et sociales. Elle constitue même un acte pédagogique profond et global.

La question religieuse

Le monde vit aujourd'hui au rythme de nombreuses crises et de différentes turbulences à cause de la domination d'idées fanatiques et trompeuses, au niveau notamment de la propagation de croyances extrémistes et d'une compréhension erronée des textes religieux.

Le monde arabe et islamique endure l'existence de courants fanatiques basés sur une interprétation rigide des textes et rejetant les points de vue novateurs et ouverts sur l'autre. C'est ce qui conduit à l'exécution d'actes criminels et terroristes qui ont coûté la vie à de nombreux innocents et induits une grande perturbation de la vie sociétale dans son ensemble.

Le Maroc, pour sa part, a eu à subir l'impact de ce problème mondial avec des frappes terroristes aveugles à l'image de ce qui s'est passé notamment à Casablanca le 16 mai 2003 et à Marrakech, au café Argana, le 28 avril 2011. Tristes événements qui ont conduit à la mobilisation collective et spontanée de l'Etat et de la société marocaine contre le terrorisme. Et par là même à l'unanimité nationale des acteurs politiques, des autorités, des journalistes et des composantes de la société civile pour dénoncer l'extrémisme religieux et pour résister aux différents aspects de l'idéologie fanatique à la violence et au terrorisme sous toutes leurs formes.

Les opposants à l'orientation moderniste ne cessent de prétendre que celle-ci écarte la religion. Or, l'expérience marocaine du renouveau culturel est axée sur la portée spirituelle dans l'identité culturelle marocaine en tant qu'élément essentiel de cohésion sociale, de richesse culturelle et de promotion civilisationnelle. Vu sous cet angle, la modernité correspond à une démarche visant à assimiler l'élément religieux en tant qu'élément socio-culturel et à le réintégrer dans un plus large horizon universel dans le cadre d'une société évoluée et dynamique.

L'Union socialiste des forces populaires présente, dans ce cadre, une conception cohérente de la lutte contre la pensée terroriste et d'affrontement des idéologies religieuses extrémistes tout en soutenant l'islam marocain modéré et ce par l'adoption d'actions stratégiques appropriées visant à la consolidation d'une socialisation ouverte et à la poursuite de la réforme du champ religieux fort de ses principes à portée humaine et de ses prises de position patriotiques et historiques. L'USFP propose une approche stratégique intégrée englobant des dispositions politiques, écono-

miques, sociales et pédagogiques avec une interaction allant dans le sens de l'immunisation de l'identité et de la culture nationale par le savoir et de la consolidation des valeurs du dialogue, de la cohabitation, de la tolérance et de la communication avec autrui.

I- Diagnostic

1- Extrémisme aveugle et recrudescence des poursuites judiciaires

Les opérations terroristes qui ont secoué Casablanca le 16 mai 2003 ont fait 45 morts et plus de 100 blessés. Celles ayant visé le café Argana à Marrakech, le 28 avril 2011, ont fait, pour leur part, 16 morts et plus de 20 blessés.

Depuis 2002, le Bureau central des investigations judiciaires est parvenu à démanteler 155 cellules terroristes (50 d'entre elles étaient en lien avec différentes zones de tension en Afghanistan, Pakistan, Syrie, Irak et la région du Sahel). Il a également procédé à l'appréhension de quelque 2'885 personnes dont 275 récidivistes et par ailleurs déjoué plus de 324 projets d'attentats terroristes.

En 2014, à la Cour d'appel de Rabat, les affaires liées à la lutte contre le terrorisme ont atteint un total de 147 entraînant la poursuite de 323 personnes et enregistrant par là une nette augmentation par rapport à l'année 2013 qui a connu 64 affaires et 138 poursuites.

Au niveau donc de cette seule de la Cour d'appel de Rabat, l'augmentation est de 129,68% des affaires de lutte contre le terrorisme et de 134,05% concernant les personnes poursuivies.

2- Opérations sécuritaires efficaces mais absence d'une vision gouvernementale globale

Absence d'initiative gouvernementale pour l'adoption de quelque stratégie que ce soit en vue de contrecarrer l'extrémisme religieux et recours à des procédés partiels et occasionnels ne reposant sur aucune orientation stratégique globale et se limitant à un traitement focalisé sur le champ religieux.

Incapacité du gouvernement à entreprendre des actes dissuasifs contre les agissements illégaux ou négatifs dans les lieux publics ou dans ceux d'encadrement religieux ou d'action religieuse et qui sont commis sous des prétextes religieux.

Absence d'un cadre juridique intégré pour empêcher la domination des représentations extrémistes et les appels obscurantistes au jihad, au meurtre et à la dévastation qui prolifère au regard d'une tutelle imposée à la société et des interprétations religieuses erronées.

Absence d'un pacte moral national concernant en particulier les acteurs religieux. Certains imams ont en effet contribué à propager la culture extrémiste et à assurer une couverture religieuse à

des attitudes terroristes, et à appeler à créer des cellules criminelles et à rejoindre les groupes armés en Irak, en Syrie ou en Libye.

Absence de mesures d'urgence pour interagir à temps avec les événements qui le nécessitent à l'instar notamment de l'initiative Royale consistant aux consignes adressées aux ministres de l'Education nationale et des Habous et Affaires islamiques concernant la nécessité de réformer les programmes de l'enseignement de l'éducation islamique.

Absence d'une vision unifiée de la réforme religieuse dans les différents domaines que ce soit au niveau des institutions pédagogiques ou celui de l'enseignement traditionnel ou encore celui des cadres civils qui s'intéressent à l'éducation islamique et à l'apprentissage du Coran.

II- L'USFP propose une stratégie globale et intégrée pour une réforme culturelle et religieuse

1. Préambule à la réforme culturelle et religieuse

- Elaboration d'une vision globale de la réforme culturelle et religieuse qui ne se limite pas aux détails ou à un « rafistolage » du champs religieux, mais englobe une philosophie pédagogique et religieuse en harmonie avec les dispositions constitutionnelles, les valeurs islamiques de tolérance, le rite sunnite malékite, la modération et la cohabitation avec les cultures et les civilisations humaines.
- Mise en place d'une stratégie nationale globale et unifiée concernant la culture et la question religieuses à travers des mesures intégrées prises horizontalement et garantissant la coordination entre les mesures verticales se rapportant aux secteurs qui sont en rapport avec l'éducation culturelle, le développement économique et social et la consolidation des droits humains.
- Renforcement du volet défensif face à l'extrémisme religieux en privilégiant les stratégies sécuritaires anticipatives et efficaces, ce qui passe par l'éducation, la socialisation, la lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité et par le soutien des programmes de développement ainsi que la promotion de la culture de dialogue.
- Renforcement des mécanismes de lutte contre la dominance de l'édition de livres et autres publications ou diffusions audiovisuelles ou numériques incitant à la violence et à la haine, et ce en vue de renforcer la cohésion sociale et culturelle et de préserver la pluralité et la diversité.
- Création d'un observatoire pour assurer le suivi et le traitement du fanatisme et de l'extrémisme religieux et pour la réalisation d'études et l'échéance des compétences et des expériences aux niveaux régional et mondial tout en proposant les alternatives et les solutions appropriées

pour une socialisation fondée sur les valeurs religieuses en accommodation avec les principes universels de démocratie, multipartisme, égalité et liberté.

2. Réforme du champs religieux au niveau des régions et des provinces.

- Mise en place de programmes régionaux et locaux axés sur la consolidation du dialogue inter-civilisationnel, interculturel et inter-religieux avec l'adoption de mécanismes pédagogiques, culturels et médiatiques permettant d'assurer une vulgarisation des connaissances et des « vraies » informations en rapport avec les différents pans civilisationnels et culturels et avec les différentes croyances religieuses.
- Développement des dispositions relatives au suivi et au contrôle financier des organisations caritatives et des instances humanitaires à but non lucratif pour empêcher leur exploitation dans des activités illégales.
- Mise en œuvre d'un partenariat élargi avec les organisations de la société civile impliquées dans la lutte contre l'extrémisme et le fanatisme religieux en assurant le soutien nécessaire à leur rôle pour une remémoration permanente du souvenir des victimes des opérations terroristes à travers les médias ou autres moyens de communication, et les différentes manifestations en vue de préserver la mémoire collective et pour un éveil permanent.

3. La réforme culturelle à travers les programmes pédagogiques

Redéfinir les programmes religieux constitue une priorité et un prélude indispensable et déterminant à l'amélioration des compétences individuelles, au renforcement de l'édification sociétale et à la promotion du développement social :

- Elaborer une vision globale à même de consolider la réforme de l'enseignement religieux au sein des espaces de l'enseignement public, privé ou traditionnel par l'adoption de mesures d'accompagnement qui prennent en considération les composantes de la société civile intervenant dans le volet religieux (éducation islamique, apprentissage du Coran...) et qui concernent les différents domaines sociaux en rapport avec le soutien de la mission scolaire, tels les médias, l'enfance et la jeunesse, en particulier.
- Réformer les programmes scolaires concernant l'enseignement traditionnel et l'enseignement authentique (Assil) en intégrant des sciences humaines et des langues étrangères avec un taux horaire important.
- Produire des contenus de l'enseignement religieux sur la base d'une vision ouverte sur la citoyenneté, l'humanisme et la pensée critique. Une vision, à même, de refléter l'esprit de l'effort

jurisprudentiel (Al ijthad) qui a marqué l'histoire islamique, et ce, par l'adoption d'une lecture ouverte du texte religieux qui prend ses distances avec la lecture superficielle ou la prétention de détenir la vérité absolue.

- Adopter les outils appropriés concernant la présence du religieux dans les programmes scolaires.

- Revoir le système encadrant les ressources humaines intervenant dans les domaines religieux en adoptant des mesures à caractère administratif et financier en vue d'améliorer les conditions de travail et de rehausser le niveau de son rendement de manière à les motiver au mieux pour une adhésion collective à l'effort national de lutte contre l'extrémisme et le fanatisme religieux.

- Revoir les programmes et les projets destinés à la qualification des ressources humaines pour améliorer le rendement des différents intervenants pédagogiques et leurs compétences en œuvrant à ce qu'ils soient en contact permanent avec les connaissances et les nouvelles approches pédagogiques, le tout sur la base d'un projet stratégique complet dédié à la formation et à la formation continue.

Culture et créativité

La culture occupe une place importante dans le renforcement du tissu sociétal et dans l'avènement de changements politiques et sociaux. L'importance du rôle de la culture réside dans la formation de l'intelligence, la réalisation du développement humain et dans la mobilisation de l'ensemble des composantes de la société et de son élite politique et culturelle.

Ce rôle est devenu encore plus décisif au lendemain des élections du 28 novembre 2011 à la suite de l'accès à la gestion gouvernementale d'un parti conservateur. C'est là un fait qui impose aux acteurs démocratiques de nombreux défis face à un gouvernement conservateur qui a fait preuve, durant ses deux mandats, de positions négatives, tant pour ce qui est de l'opérationnalisation démocratique de la Constitution que dans son opposition à l'action culturelle contemporaine, multiple et moderniste.

Le raz-de-marée conservateur a débouché tout au long de ces dernières années sur des orientations populistes et régressives, avec une diffusion accrue des idées rétrogrades avec des formes d'acculturation conservatrice et de pensée nihiliste, qui vont à l'encontre de la mise en place d'une dynamique sociétale forte à même de mobiliser les acteurs démocratiques et les composantes de la société civile dans la perspective de voir naître un nouveau pôle culturel prônant l'acte créatif et la pensée critique.

L'USFP appelle donc à l'ouverture d'un dialogue sur la question culturelle dans notre pays en prenant en compte les positions des intellectuels et leur appréhension également quant à toute régression concernant les acquis de la liberté d'expression et d'opinion, des valeurs de la pluralité, de la diversité et de la différence créative.

De ce fait, l'Union socialiste des forces populaires, en tant qu'acteur historique dans la question culturelle nationale réitère à travers la vision stratégique qu'il présente et qui est fondée sur l'opérationnalisation adéquate des dispositions constitutionnelles et du respect des principes de la pluralité, de la diversité et de la citoyenneté, sa position quant à la dimension démocratique et moderniste de la culture.

Le poids de la responsabilité s'en trouve plus grand auprès de l'intellectuel plus convaincu que jamais que le rôle de la culture ne peut être limité aujourd'hui à consacrer les valeurs et à ancrer les idées mais il doit s'étendre à l'implantation de réseaux de résistance visant à questionner et à contrecarrer les desseins d'un monde qui aspire au profilage, à l'endurcissement et à la consécration du béotisme, collaborant ainsi à endiguer la violence de la pensée bornée et toutes formes de terrorisme.

Le parti saisit par ailleurs l'impact que connaît aujourd'hui les nouveaux outils médiatiques et qui jouent un grand rôle dans le recours de la culture à la technologie médiatique au niveau de la production, du marketing et de la consommation, ce qui va dans le sens de la démocratisation de la culture, de la diffusion de l'information et de la vulgarisation de la connaissance.

D'où la nécessité à une intelligence éveillée à une pensée critique et à un esprit constant, surtout avec l'extension d'une consommation aussi rapide qu'irresponsable, et le grand déferlement des images, des enregistrements et des informations, d'où la nécessité de repenser la relation existant entre l'action culturelle et la technologie de manière à en faire une relation culturellement productrice dans un cadre enrichissant les spécificités de la culture marocaine et la renforçant par son ouverture sur les valeurs universelles.

L'Union socialiste des forces populaires considère de ce point de vue que les expressions culturelles en général ne sont plus à l'écart des interactions culturelles entre les groupes géographiques grâce au développement des moyens d'échanges de l'information. L'importance de la diplomatie culturelle s'en trouve grandie.

Le rôle de l'art et de la culture, du patrimoine matériel et immatériel dans le rapprochement entre les pays et les peuples n'est plus à démontrer à telle enseigne que la culture est aujourd'hui un mécanisme essentiel au service des liens et intérêts entre les pays au-delà de leurs frontières géographiques.

I. Diagnostic

1. Récession de la culture

Le nombre des livres publiés est d'environ 2'000 par an dont chacun est édité à raison de 1'000 à 1'500 exemplaires, alors qu'aux Etats-Unis par exemple quelque 300'000 livres sont publiés annuellement.

Recul du nombre des salles de cinéma passé de 65 en 2011 à 31 en 2015 et dont 30% de salles

opérationnelles se trouvent concentrées au niveau de Casablanca.

Modestie des subventions financières réservées aux affaires culturelles et qui n'ont pas dépassé, durant les dernières années 0,3% par an du budget général.

2. Vision conservatrice ... Marginalisation de la culture et des intellectuels

- Absence d'une stratégie claire dans l'élaboration des politiques publiques concernant la question culturelle et domination de visions sectorielles différentes voire contradictoires ce qui contribue à la dispersion des objectifs, à la discordance des approches et à l'insuffisance et l'inefficacité des moyens utilisés.
- Impéritie de la conscience gouvernementale qui considère la culture comme étant un domaine non influent, techniquement limité et sans intérêt pour les autres secteurs gouvernementaux d'où l'absence d'une approche globale visant l'intersection des projets sociétaux tant sur le plan économique, financier qu'à celui sociétal et culturel.
- Modicité des budgets alloués au secteur de la culture et irrationalité dans les investissements devant servir pour une gestion financière efficace ajoutée à l'incapacité de la mobilisation du secteur privé et des collectivités territoriales qualifiées pour une participation matérielle et financière au soutien des projets culturels au niveau national et régional.
- Inégalité territoriale dans la planification culturelle vu la focalisation sur les grandes ou moyennes villes métropolitaines aux dépens des petites villes et des zones rurales soit pour ce qui est des équipements et des services culturels essentiels ou de la réalisation des projets d'encadrement et d'animation culturels.
- Absence de toute initiative conséquente gouvernementale ou manifestation nationale officielle, telles des Assises nationales se rapportant à la culture marocaine, avec pour but de renforcer l'action culturelle dans les différents domaines de création, dont la musique, le théâtre, le cinéma ou autres, plutôt que de se limiter à quelque subvention modeste de projets régionaux ou locaux de manière traditionnelle et dépassée.
- Consécration d'une certaine rente culturelle en soutenant des projets retenus sur des critères non transparents, ainsi que l'encouragement d'un genre culturel dominé par un cachet fondamentaliste et par des discours propagandistes ciblant principalement les catégories vulnérables et en particulier dans les banlieues marginalisées et les régions rurales.
- Incapacité de produire des programmes nationaux d'animation complémentaires au sein des espaces culturels existants mais en manque de ressources humaines et matérielles né-

cessaires à l'encadrement des citoyennes et des citoyens, le facteur culturel étant incontournable pour faire face à la propagation des différentes formes du fanatisme de la violence et des fatwas takfiristes.

- Incapacité à se défaire de l'approche traditionnelle réservée à la question culturelle ce qui a conduit à une mauvaise gestion administrative et financière des établissements culturels ajoute à une incompréhension des exigences d'une gouvernance culturelle visant le renouvellement de la pratique culturelle et l'amélioration de son rendement.
- Domination d'un sentiment général soutenant que la politique de gestion suivie par le ministère de la culture ne peut déboucher sur une renaissance culturelle ni relever le défi du développement.
- Prédominance d'une vision gouvernementale traditionnelle de la question culturelle accompagnée d'une appréhension continue de la culture et de ceux qui s'y attachent.
- Absence d'une stratégie de qualification des ressources humaines partant de programmes de formation continue aux niveaux national, régional et local au profit des responsables culturels, des professionnels et des composantes de la société civile et ce dans le but de développer les compétences culturelles.
- Le peu d'intérêt réservé par les médias publics à la question culturelle et l'absence d'une politique nationale de communication dans les domaines culturels visant à mettre en avant l'identité nationale et à diffuser des principes et des valeurs culturels d'ouverture.

II. Pour une stratégie intégrée aux prolongements régionaux et locaux

L'Union socialiste des forces populaires considère que le renforcement de la dimension démocratique et moderniste de la culture conduisant vers un pôle culturel attaché à l'acte créatif, à la pensée critique et consolidant l'image du Maroc à l'étranger ne peut aboutir que grâce à des dispositions politiques, institutionnelles et diplomatiques déterminantes.

1. L'art, la culture et le patrimoine matériel et immatériel : L'image du Maroc à l'étranger

L'Union socialiste des forces populaires propose dans le cadre de la douce diplomatie et à travers la culture, l'art et le patrimoine matériel et immatériel :

Création d'une université internationale de soufisme inspirée de la diversité culturelle du Royaume et du soufisme marocain qui retrouve son essence dans celui d'Al Jounayol fondé sur la satisfaction et la quiétude spirituelle et sur la tolérance, la cohabitation, la paix et la beauté divine et qui, de ce fait, se rencontre avec les affluents humains et spirituels dans les autres religions et

croyances qui honorent l'Homme et la beauté divine universelle.

La mise en pratique de cette proposition est à même de raffermir l'image de l'Islam marocain modéré et ouvert et de renforcer le dialogue civilisationnel et par là même stimuler les activités touristiques, le commerce et les services.

Internationalisation de l'image du Maroc à travers la création de marques labellisées « made in Morocco » dans l'industrie et les métiers traditionnels, tels la tannerie, l'architecture, le textile ou l'art culinaire.

Mise en place d'une institution indépendante dédiée à l'innovation et à l'internationalisation du produit matériel et immatériel. Le parti considère par ailleurs que l'implication des Marocains du monde exerçant dans les domaines de la mode du théâtre, du cinéma, de la musique, de l'art culinaire ou autres aideront à coup sûr dans la créativité de ces marques et dans leur commercialisation.

L'USFP propose, en relation avec les nouveaux changements géostratégiques à l'échelle mondiale, la création de nouvelles maisons de la culture marocaine à l'étranger et en particulier au niveau des nouveaux axes régionaux en Amérique, en Europe et en Asie tout en veillant à l'évaluation permanente du rendement de ces maisons culturelles et au renforcement de leurs liens avec les Marocains du monde.

Création d'une institution nationale pour le classement du patrimoine et de la production culturelle marocaine (Monuments, édifices, places, trésors, plats culinaires, genres de musique, habillement, pratiques, traditions et les coutumes patrimoniales marocaines), parmi le patrimoine humain universel reconnu par l'Unesco et les organisations continentales ou régionales. Cette institution nationale aura également pour mission d'assurer le suivi et l'anticipation concernant les opérations de détournement ou de plagiat des trésors et des propriétés matérielles et immatérielles nationales que ce soit de la part des bandes internationales organisées ou de celle de gouvernements ou pays dépourvus d'histoire et de patrimoine.

Mise sur pied d'un cadre d'entraide culturelle et artistique entre étudiants marocains et leurs homologues étrangers, Africains, Européens, Américains et Asiatiques en vue d'échanger les expériences, les habitudes et les traditions et contribuer de la sorte au rayonnement de l'image du Maroc.

Renforcer la présence marocaine à l'international, aux niveaux maghrébin, africain, méditerranéen et mondial à travers une programmation régulière des activités de « Journée Maroc » (Yaoum Almaghrib) dans les pays des axes régionaux et ceux connaissant une forte présence

des migrants marocains et à travers une participation importante des acteurs culturels, (écrivains, artistes...) aux festives et autres activités organisées à l'étranger.

Les troupes folkloriques ou de la musique populaire ou spirituelle doivent pour leur part contribuer à faire connaître le capital immatériel, entre costumes, bijoux ou immatériel oral, tels chants, maximes ou acceptions.

2. Réforme politique et institutionnelle du champ culturel

L'USFP, réitère depuis toujours la dimension démocratique et progressiste de la culture en réponse à l'évolution de l'histoire et en coordination avec les dispositions de la Constitution pour faire face à toute forme d'aliénation conservatrice et à la pensée nihiliste. Et c'est pourquoi l'USFP estime que la complémentarité entre la dimension démocratique et progressiste de la culture et la bonne gouvernance est primordiale. Il propose, à ce propos, une série de mesures politiques et institutionnelles.

2.1. Sur le plan politique et gouvernemental :

2.1.1. Au niveau national :

- L'élaboration et la mise en application d'une stratégie nationale globale pour la culture marocaine censée donner lieu à un « Plan Maroc culturel » en misant sur une approche participative dans l'ensemble des étapes de préparation, d'exécution, de suivi et d'évaluation, en impliquant l'ensemble des intervenants, acteurs gouvernementaux, société civile et secteur privé au niveau national, régional et local.
- L'adoption d'une loi-cadre pour la culture et les arts avec la participation de l'ensemble des acteurs culturels, politiques, économiques et sociaux afin de mobiliser les diverses énergies autour des orientations culturelles essentielles, de préserver l'identité marocaine et de renforcer sa présence et ses portées positives dans la culture humaine. Cela aura comme conséquences :
 - Un plan national destiné à préserver, à développer et à valoriser l'héritage oral matériel et immatériel et les arts populaires.
 - Un plan national pour encourager les arts contemporains et le cinéma
 - Un plan national pour le livre, l'édition et la distribution
- - Donner à la question culturelle la place qu'elle mérite dans la politique culturelle de l'Etat et dans les programmes gouvernementaux à l'instar d'autres secteurs.
- Un plan annuel sur cinq ans avec les budgets nécessaires afin de créer les divers espaces culturels et de les équiper tout en les regroupant dans des complexes intégrant divers

services (maisons de la culture et de la jeunesse, musées, théâtre, salles de cinéma, écoles de la musique, clubs pour dessin, médiathèques et centres des arts populaires).

- Augmenter les fonds alloués au secteur de la culture dont une grande partie est absorbée par la gestion administrative, afin de soutenir l'investissement dans le domaine de la culture tout en révisant la manière avec laquelle est dépensé le budget et revoir la politique de soutien culturel dans la perspective de mettre en place une industrie culturelle globale.

2.1.2. Au niveau régional et local

L'élaboration d'un projet national de la culture régionale et le lancement d'un dialogue national et régional pour faire murir ce projet

La mise en place de conseils régionaux de la culture et des arts

Inventer un mécanisme régional afin de financer les projets de développement culturel au niveau local et régional et au niveau des conseils des régions, destiné à mettre en place les infrastructures, les équipements culturels essentiels et les bibliothèques dans les petites villes et les campagnes.

Rendre hommage aux symboles culturels au niveau des régions en donnant leur nom à des boulevards, places, centres et institutions régionales.

L'organisation de rencontres régionales sur le capital immatériel et la richesse culturelle dans le patrimoine marocain et la culture populaire. A ce propos, l'USFP propose d'organiser des événements réguliers concernant la fantasia (Tbourida) sous forme d'une compétition (championnat national et coupe du trône).

Augmenter le rythme de reconstruction des vestiges historiques, des Kasbahs, des Ksours, L'aménagement des espaces publics abandonnés pour les transformer en théâtres et espaces d'exposition

2.2. Au niveau institutionnel, juridique et législatif

- La création d'une académie nationale de patrimoine et des arts contemporains avec pour mission d'exécuter les orientations de l'Etat relatives à la préservation de l'identité nationale en encourageant la diversité de ses origines culturelles et en renforçant son ouverture sur les principes et les expressions universels et humanistes.

- L'institutionnalisation de l'action culturelle selon les dispositions de la Loi suprême en accélérant la mise sur pied effective du Conseil national des langues et de la culture marocaine qui doit participer à dessiner les grandes lignes de la politique culturelle et linguistique à moyen

et long terme.

- La création d'une université des sports et arts équestres et de la fantasia (Tbourida) dotée d'indépendance administrative et financière.

- L'augmentation des fonds alloués au Fonds national de financement de l'action culturelle selon un cahier de charges clair avec des conditions et critères précis afin de coordonner les politiques culturelles régionales et de garantir une efficacité des projets culturels dans la perspective de créer des fonds régionaux.

- La création d'un cadre institutionnel et de gestion pour unifier le système culturel et créer la synergie entre l'ensemble des composantes de la culture marocaine afin de renforcer la cohésion sociale et la diversité culturelle dans les divers domaines et formes d'expression.

- La promotion des ressources humaines en fixant un plan national au profit des cadres et des animateurs afin de renforcer leur compétence et développer leurs acquis soit dans le domaine de la gestion culturelle ou dans le domaine de l'animation sociale et culturelle en leur assurant les récentes techniques et les principes de la gouvernance culturelle.

- L'augmentation des fonds alloués au secteur de la culture

- La mise en place des leviers spéciaux pour la promotion du produit culturel national

- L'amélioration du statut moral et social des artistes et des écrivains

- La simplification des procédures et la création des incitations pour encourager la production artistique

- Le développement du tourisme culturel

- L'encouragement du professionnalisme dans les métiers de culture afin de préserver les droits sociaux des créateurs et des professionnels

- L'élaboration d'un cadre pour les conventions et les partenariats avec les personnes concernées par la question culturelle afin d'inventer et d'organiser les événements, les festivals et les compétitions dans les domaines culturels dans les diverses régions d'une manière équitable et transparente.

- Le renforcement du volet législatif avec des textes qui encadrent le métier de théâtre afin de garantir une pratique théâtrale professionnelle qui préserve les droits des créateurs et des personnes œuvrant dans ce domaine.

- Le renforcement de l'arsenal juridique cinématographique dont les lois encadrant le Centre cinématographique marocain.

- Confier l'organisation de la foire du livre à une institution nationale indépendante du ministère de la Culture.
- La création d'un grand prix national qui porte le nom de Sa Majesté Mohammed VI et qui sera octroyé chaque année à un penseur, chercheur ou créateur qui a accumulé les productions originelles dans l'un des champs de la pensée ou de la création.

3. La réforme culturelle via l'école publique.

- Intégrer la culture populaire dans les projets de la réforme de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique et la création d'une chaire au sein de l'université marocaine destinée à la recherche sur la culture populaire.
- Intégrer les spécificités régionales dans les manuels scolaires afin de renforcer un fonds basé sur la diversité, l'intégration et l'ouverture.
- Encourager la recherche autour du capital immatériel au sein des universités, des facultés et des écoles supérieures et donner la possibilité aux lauréats d'intégrer leurs compétences dans des projets et programmes culturels ou de créer des entreprises culturelles.
- Elargir l'expérience de l'Académie des arts traditionnels relevant de la Fondation Hassan II à l'ensemble des régions vu son rôle dans la préservation du patrimoine et le savoir-faire traditionnel et dans sa transmission d'une génération à une autre.
- La création d'une Académie nationale pour les arts et des instituts nationaux et régionaux pour la formation en art dramatique, en arts de spectacles et en cinéma.
- La création d'un institut supérieur national de la musique ainsi que des lycées pour les beaux-arts.
- L'intégration de l'éducation artistique (musique, théâtre, etc.) dans le système éducatif dans les différentes étapes d'éducation et de formation.

4. L'investissement dans la culture dans la perspective de créer une industrie culturelle forte L'encouragement de l'investissement dans la culture et les arts et l'orientation vers les industries innovatrices et les activités productives à fond culturel :

- L'intégration de la culture et de l'économie de la culture dans l'équation de développement au point de faire de la diversité culturelle une source de production de la richesse et de promotion de l'emploi.
- La mise en place de mécanismes spéciaux dédiés à encourager le produit culturel et à garantir le soutien via l'adoption d'incitations fiscales et financières, l'organisation de cam-

pagnes de communication et de marketing, le développement d'un tourisme culturel efficace tout en donnant un intérêt spécial à la mémoire nationale et à l'archivage de notre patrimoine selon des méthodes modernes.

- Développer l'exploitation des structures et les équipements culturels et la rationalisation de cette exploitation en améliorant les conditions relatives à leur usage par les citoyens et la coopération avec les acteurs locaux afin de programmer des événements culturels tout au long de l'année tout en mettant en place les ressources humanitaires et financières nécessaires.

- La mise en place d'outils et de structures adéquats pour la promotion du produit culturel national et régional et sa propagation au niveau mondial et local tout en développant les outils relatifs à la propriété intellectuelle et en adoptant une approche efficace en matière de protection des droits des créateurs et de lutte contre le piratage.

- La mise en place d'une carte culturelle qui a pour objet de faciliter l'accès aux services culturels tout en préservant la consolidation de la diversité culturelle.

- La création d'un site électronique professionnel sur le Maroc culturel afin de donner plus de visibilité au capital national matériel et immatériel et d'offrir les différents services et informations culturels à distance aux intéressés aux niveaux national et international.

- Lier la promotion du capital immatériel au tourisme culturel à l'intérieur du Maroc et à l'extérieur.

- Prendre les mesures nécessaires pour renforcer les médias culturels et l'investissement dans les techniques et les nouveaux moyens de communication afin de généraliser la culture marocaine et de démocratiser l'accès aux services culturels et la participation au développement humain et celui numérique.

- L'organisation d'un colloque international sur la culture marocaine à l'histoire particulièrement riche.

- La création d'un prix national annuel pour encourager la recherche dans le domaine de la culture populaire.

- La simplification des mesures afin d'encourager le secteur privé à accéder au domaine de la production théâtrale.

- L'opérationnalisation des deux lettres Royales destinées au théâtre professionnel et au théâtre amateur et qui portent des acquis relatifs au soutien financier du théâtre avec 1% des recettes des collectivités locales sans parler de la construction des théâtres, des complexes culturels et la création des troupes régionales.

- La promotion des entreprises de production cinématographique et la mise à niveau des lois afin de promouvoir l'industrie cinématographique et l'audio-visuel.
- L'encouragement de la production et de la distribution du livre marocain via des incitations fiscales et des dérogations douanières.



Langues

La question linguistique constitue l'un des aspects de la diversité culturelle qui caractérise l'identité nationale, en se basant sur un important tissu linguistique qui, en cas de sa mise à niveau et de son renforcement, peut contribuer d'une façon efficiente au développement culturel, économique et social. Les langues au Maroc sont l'affaire de toute une société et qui reflètent les différentes dimensions civilisationnelle, historique, intellectuelle et environnementale de la personne marocaine. Il est connu que la question linguistique revêt une importance capitale dans l'action culturelle, du fait qu'elle est un outil de travail, de pensée, de créativité, d'intégration sociale, d'interculturalité et de modernité. C'est la question qui peut être gérée par une vision stratégique, tenant compte des défis et enjeux, via l'apport du Conseil national des langues et de la culture marocaine.

En dépit d'un champ linguistique marocain riche d'une multitude de variétés linguistiques fondamentales, incarnées par ce qui est langue officielle (Arabe et Amazighité) et par ce qui est social (Dialectes et langues étrangères fonctionnelles), ledit champ n'a pas bénéficié de l'intérêt qu'il mérite quant au traitement rationnel et à la résolution globale dans des politiques linguistiques publiques bien définies. Jusqu'à aujourd'hui et malgré les nouvelles dispositions constitutionnelles relatives aux langues, le gouvernement n'a présenté aucune vision stratégique et n'a pas procédé à l'élaboration des mesures permettant l'encadrement institutionnel et législatif relatif à la question linguistique.

Sur cette base, l'USFP dispose d'une vision intégrale et intégrée sur la gestion des différentes formes de langues et modes linguistiques, selon une approche qui repose sur des données techniques, des déterminants fonctionnels et les prolongements contextuels. C'est une approche systématique qui aspire à consolider la situation culturelle et morale de deux langues : l'arabe et l'amazigh. En même temps, elle vise à concrétiser les différents aspects institutionnels, scientifiques, économiques et spatiaux dans la gestion linguistique de façon rationnelle, juste et équitable.

I. Diagnostic

1. Diversité linguistique et effets historiques

Le paysage linguistique marocain se caractérise par son important développement historique, puisqu'il a traversé plusieurs étapes où sont entrées en interactions les dimensions civilisationnelles,

culturelles et politiques pour déboucher sur un tissu linguistique varié. La situation sociale et cognitive des langues au Maroc se distingue par la diversité et la richesse, puisqu'aux côtés des deux langues officielles, l'arabe et l'amazigh, l'on trouve différentes expressions linguistiques locales en plus des nombreuses langues étrangères, particulièrement le français, l'espagnol et l'anglais.

Le nombre de personnes qui parlent la langue française au Maroc dépasse les 10 millions d'après les statistiques rendues par l'Organisation internationale de la francophonie, avec une augmentation notoire pour ce qui est des usagers des langues espagnole et anglaise.

2. Vision passéiste résistant à la justice linguistique et à l'ouverture culturelle et civilisationnelle

- Une résistance culturelle et dogmatique renfermée, se voulant contre toute tentative de pensée en matière de langue et de gestion linguistique a donné lieu à des polarisations et à des positions surréalistes dont le citoyen n'avait pas besoin.
- La non-opérationnalisation des dispositions constitutionnelles en ce qui concerne soit les deux langues officielles (arabe et amazighité) ou ce qui se rapporte à l'ouverture sur les langues étrangères et les cultures humaines.
- La faiblesse des dispositions institutionnelles susceptibles de créer un champ linguistique organisé, répondant aux principes de la gestion rationnelle, de la gouvernance linguistique et capable d'absorber les différents aspects de la pluralité et de la diversité.
- L'absence d'une justice linguistique du fait que l'espace linguistique national connaît un certain traitement préférentiel d'une langue au détriment d'une autre. Ce qui donne lieu à de nombreuses disparités cognitives et symboliques, et par là même l'apparition d'un système linguistique se fondant sur des classements moraux, fonctionnels et formels. Malgré les progrès enregistrés à ce propos, l'USFP met en garde contre le contournement de la volonté populaire exprimée à travers l'adoption parlementaire.
- L'échec du gouvernement dans l'élaboration de mesures efficaces en vue de renforcer le cadre institutionnel relatif aux deux langues, l'arabe et l'amazighité, avec en plus les entraves rencontrées par les initiatives visant à renforcer leur présence dans les espaces éducatif et médiatique.
- La faiblesse de l'investissement financier alloué à la promotion de la situation linguistique et au renforcement de l'ouverture sur les langues étrangères que ce soit au sein des espaces éducatifs (écoles et universités) soit dans la vie publique et professionnelle.
- Régression notoire dans le domaine de l'enseignement de la langue amazighe, ce qui

porte atteinte aux acquis réalisés, entrave les projets visant à développer le système linguistique amazigh sur les plans éducatif, social et culturel.

II. L'USFP suggère une stratégie cohérente pour un champ linguistique ouvert

- Mise en place d'une stratégie nationale complémentaire sur la gestion du champ linguistique au Maroc à travers la consolidation des deux langues officielles (arabe et amazighité), la protection de la diversité linguistique nationale et le soutien de l'ouverture pour d'autres langues étrangères.
- Accélération de l'opérationnalisation des dispositions constitutionnelles relatives à la question linguistique, en prenant en compte l'ensemble des mesures fonctionnelles nécessaires.
- Révision du cadre législatif et institutionnel relatif aux langues, tout en incitant les institutions gouvernementales à l'élaboration des plans de la protection linguistique.
- Accélération de la mise en application des dispositions de la loi numéro 51.17 ayant trait au système de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique.
- Mise en œuvre des dispositions juridiques se rapportant au caractère officiel de la langue amazigh et la mise en place des moyens nécessaires en vue de promouvoir la situation de la langue amazighe et son enseignement.
- Mettre en place le plus tôt possible le Conseil national des langues et de la culture marocaine dans le but d'une promotion globale des langues arabes et amazighes ainsi que celles fonctionnelle, en plus de la culture marocaine dont tous ses affluents, ses expressions et ses dialectes.
- Renforcement de la dimension régionale quant au traitement des problématiques linguistiques à travers l'élaboration de projets communs avec les régions afin d'entretenir les langues et de préserver les expressions linguistiques locales.
- Prise des mesures soutenant la diversité linguistique en vue de renforcer le tissu linguistique et de respecter le principe de l'équité linguistique.
- Encouragement du partenariat entre les établissements universitaires et les centres de la recherche scientifique pour réaliser des études et des recherches sur le terrain sur les langues au Maroc et pour proposer les dispositions adéquates.
- Soutien de la publication et de la diffusion des travaux réalisés à propos des langues au Maroc, et ce dans les différents domaines et spécialités (Linguistique, psychologie, sociologie, études culturelles...).

- Renforcement de l'éducation linguistique en se basant sur des méthodes pédagogiques et informatiques modernes et en recourant aux nouvelles technologies d'information et de communication.
- Appui, surtout dans le domaine du numérique des programmes de média et de communication qui s'intéressent au renforcement du système linguistique national.
- Les départements du gouvernement doivent remplir leur rôle quant à la concrétisation de la diversité linguistique et culturelle, conformément aux dispositions de la Constitution du Royaume, notamment dans les domaines de l'enseignement, de la culture, des médias, de la communication, de la justice, ainsi que des affaires religieuses et des droits de l'Homme.
- Soutien des différentes initiatives éducatives et artistiques visant le renforcement de l'unité de l'identité nationale, la protection des expressions linguistiques locales et la consolidation de l'harmonie linguistique.
- Soutien de l'ouverture sur les langues étrangères afin d'appuyer les valeurs de la cohabitation, du dialogue culturel et civilisationnel en vue d'une adhésion effective dans un horizon humaniste planétaire.

Médias

Les médias disposent d'une fonction décisive au sein des sociétés modernes, à travers leur contribution effective dans l'édification politique et culturelle, la mobilisation sociétale et l'orientation des opinions publiques vers différentes affaires politiques, économiques, sociales et autres. Et au vu de la multiplication des intermédiaires de la communication, les médias jouent un rôle important dans le traitement des informations, des idées et des connaissances, ainsi que la présentation d'un service d'information aux citoyens touchant à tous les aspects du quotidien. De même qu'ils constituent un pouvoir effectif, et ce à chaque fois que les conditions de la liberté et du professionnalisme se trouvent réunies pour influencer les prises de décision politique, concrétiser les valeurs sociétales ainsi que créer les grandes mutations au niveau de la société.

L'on remarque dans le paysage médiatique marocain au cours de ces dernières années, l'apparition d'un courant conservateur qui aspire à dicter une certaine hégémonie sur les moyens de communication, en se basant sur un cahier des charges qui ne répond pas aux orientations démocratiques générales et aux exigences de la société moderne. Pour cela, les médias se trouvent aujourd'hui au cœur des défis prônés par le rang des démocrates modernes, devant par là même défendre l'application correcte des dispositions constitutionnelles et concrétiser la liberté d'opinion, d'expression, ainsi que la pluralité politique et culturelle.

Partant de là, l'USFP a une vision médiatique démocratique, riche en expériences que le parti a vécues à travers sa longue histoire de militantisme, défendant les principes de la différence, de la modernité et du développement. L'USFP suggère une stratégie intégrée qui repose sur l'encadrement législatif efficient, la modernité totale des médias et l'investissement dans les nouvelles technologies, tout en faisant de la ressource humaine un élément central dans la mise à niveau de l'action médiatique et le développement de la pratique professionnelle.

I.Diagnostic

1.Une réalité dépourvue des ambitions de l'ère du temps

Selon les données du ministère de la Communication au titre de l'année 2015, le nombre des

cartes de presse professionnelles délivrées avait atteint 1573 avec une hégémonie masculine (1040 pour les journalistes hommes et 533 pour les journalistes femmes).

Le nombre des autorisations relatives à la création de sites électroniques d'information à fin avril 2016 avait dépassé les 200, alors que 242 cartes professionnelles ont été accordées aux journalistes opérant dans la presse numérique.

D'après un rapport du Syndicat national de la presse marocaine, l'année 2015 avait connu la poursuite du désolant feuilleton des agressions commises, sous différentes formes, à l'encontre des journalistes. Des attaques manifestes dans la violence verbale, l'humiliation, la menace, l'interdiction, allant jusqu'à l'agression physique, la détérioration et la confiscation des appareils photos et des outils de travail.

2. Approche conservatrice

- Absence d'une politique publique efficace qui reflète l'inexistence d'une pensée réelle quant au traitement des questions actuelles de communication, que ce soit au niveau politique dépendant du système médiatique dans son ensemble, ou au niveau économique ayant trait à l'encouragement des investissements dans les secteurs de la presse, des médias et de la communication.

- Vision conservatrice aux médias parallèle à une vision conservatrice de la société, à travers un cahier des charges qui ne tient pas compte de la pluralité intellectuelle ni du contexte sociétal actuel.

- Echec du gouvernement quant à la mise en œuvre de la deuxième génération des réformes dans le domaine de la presse et des médias, dictée par les engagements internationaux du Maroc et les nouvelles dispositions de la Constitution, surtout celles relatives au droit d'accès à l'information et à la liberté de la presse.

- Absence des mesures pratiques permettant au gouvernement de garantir le respect de la liberté d'expression à l'ensemble des citoyens, de protéger la pluralité dans ses différents aspects, de concrétiser la culture de la différence et d'accepter l'opinion de l'autre.

- Un traitement non sérieux des impératifs juridiques de la presse et des médias, comme l'exigent une cohésion et une complémentarité législatives, notamment pour ce qui se rapporte aux sanctions privatives de liberté des journalistes, que ce soit au niveau du Code de la presse, du Code pénal ou encore de la loi de lutte contre le terrorisme.

- Faiblesse des mesures prises visant l'organisation de la profession du journalisme sur des bases modernes et dans le cadre d'un rapport cohérent avec l'ensemble des métiers y

afférents, que ce soit au niveau de l'imprimerie et de la distribution, à celui de la subvention et de la publicité, ou encore au niveau de la formation et de la formation continue.

- Les entraves rencontrées à propos de la libération du paysage audiovisuel et l'incapacité de réaliser le progrès nécessaire accompagnant les principaux changements médiatiques intervenus sur le plan international, en ce qui concerne les dimensions politiques, économiques, technologiques, juridiques et déontologiques.
- Existence d'un dysfonctionnement institutionnel et juridique dans le domaine de la presse, ce qui pose des problèmes structurels, organisationnels et financiers qui entravent la promotion de la situation des médias nationaux, notamment l'opérationnalisation de la réforme institutionnelle, la consolidation de la dimension professionnelle et le renforcement de la gestion entrepreneuriale.
- Absence des mesures efficaces à même, d'une part, de concrétiser la qualité des services médiatiques aux niveaux de la presse écrite, audiovisuelle ou digitale, et d'instaurer, d'autre part, une sphère médiatique libre et démocratique qui contribue au développement sociétal et répond aux défis politiques et techniques actuels.

II. L'USFP propose la mise en place d'un système démocratique des médias libre et développé

- Elaboration d'une vision globale prônant une nouvelle génération de réformes fondamentales pour la mise à niveau du paysage médiatique et de communication à travers l'établissement de mécanismes démocratiques pour l'organisation de la profession, garantissant le respect des règles juridiques et de la déontologie et consolidant le rôle de la presse dans le soutien de l'édification démocratique et le développement social.
- Appuyer le rôle de l'Etat qui se veut primordial quant à l'instauration d'un paysage médiatique libre assurant la pluralité politique, la diversité culturelle et la liberté d'expression, tout en élaborant un cadre juridique susceptible de consolider cette orientation et d'accompagner les dernières nouveautés aux niveaux des médias audiovisuels, écrits et numériques.
- Instauration d'un système législatif garantissant de manière efficiente le droit de l'accès à l'information, grâce à la concrétisation des garanties nécessaires et à la levée des restrictions imposées, ce qui permettra aux citoyennes et citoyens d'accéder à l'information escomptée, et ce dans un respect total des dispositions juridiques.
- Prise des mesures nécessaires en vue de permettre à la société d'accéder au monde

de la connaissance et de la communication, tout en garantissant l'interaction positive avec les différents développements cognitifs sur le plan mondial, en plus de l'appropriation aisée des nouvelles techniques de communication dans les différents domaines afin d'améliorer les compétences opérant dans le secteur et de mettre à niveau les ressources humaines.

- Renforcement des fonctions essentielles des médias publics (Chaînes de télé et radios, Agence MAP) conformément à l'esprit des dispositions constitutionnelles et le changement démocratique national, à travers l'amélioration de la situation juridique et administrative des établissements intervenants, ainsi que de leur gouvernance sur les plans de la gestion et de la finance.

- Révision du système relatif à la communication audio-visuelle en vue d'encourager les initiatives d'investissement, promouvoir l'acte médiatique et concrétiser les droits d'accès aux médias, conformément à une vision moderne qui répond aux critères internationaux et satisfait les normes professionnelles et déontologiques, ainsi que les conditions d'efficacité et de transparence.

- Amélioration du cadre juridique régissant la Haute autorité de la communication audiovisuelle (HACA), particulièrement ce qui se rapporte au Conseil supérieur de la communication audiovisuelle pour renforcer ses rôles et fonctions primordiales, tout en le dotant des ressources humaines et moyens financiers nécessaires, en plus d'améliorer la qualité des services, de garantir le droit à l'information, à la pluralité, à la justice sociale et à l'égalité des chances.

- Révision du système juridique relatif à la presse et aux médias, et ce en parfaite symbiose avec les principes constitutionnels et l'esprit des droits de l'Homme visant la transposition effective de la liberté d'expression et des droits de l'Homme. Partant de là, lever toutes les dispositions abusives et formes d'emprise contraires aux valeurs démocratiques, notamment la suppression des sanctions privatives de liberté, la satisfaction de plusieurs demandes essentielles se rapportant au fait de consolider la confidentialité des sources et du rôle de la justice dans l'immunisation des médias nationaux.

- Prise des mesures susceptibles de réorganiser la profession du journalisme selon les fondements d'une gouvernance incarnée par une gestion administrative rationnelle et financière transparente en vue de développer la pratique et de renforcer le rendement des entreprises de presse, et ce à travers de nouveaux outils et modes contractuels pour instaurer la parité et faire face à toutes les formes de centralisation.

- Consolidation des mesures relatives au soutien des droits fondamentaux des journalistes et à la situation juridique des entreprises de presse, à même de garantir le droit d'accès à l'information et des droits d'auteur, de protéger les sources d'information, de préserver les particularités et de ne pas inciter à la violence, la haine et la ségrégation.
- Préparation et exécution d'un plan afin de renforcer l'organisation professionnelle dans le domaine de la presse, tout en veillant à assurer la justice territoriale quant à la présentation des services médiatiques, à la protection de la pluralité politique, culturelle et linguistique dans la pratique, surtout dans le champ de l'audiovisuel.
- Amélioration des dispositions contenues dans le Code de la presse et de l'édition, ainsi que la garantie visant une symbiose entre les dispositions relatives aux fonctions des médias en vue d'améliorer le climat général de l'exercice médiatique.
- Développement du cadre juridique, institutionnel et organisationnel, ce qui rendra les médias ouverts, pluriels, professionnels et répondant aux attentes des citoyennes et citoyens, que ce soit au niveau du renforcement de l'intervention du Conseil national de la presse, que ce soit au niveau de l'organisation des métiers liés au secteur de la presse, que ce soit encore au niveau de la déontologie de la profession.
- Unification du mode de gestion des médias audiovisuels du pôle public, ce qui devrait garantir un pôle cohérent consolidant une bonne pratique professionnelle.
- Exploitation des acquis numériques résultant du passage de la diffusion analogique-terrestre à la diffusion numérique, en vue de servir le principe de la concurrence entre les secteurs public et privé.
- Elaboration d'un texte juridique encadrant les radios associatives devant diffuser sur les ondes hertziennes.
- Prise des mesures adéquates pour améliorer la situation du personnel du secteur des médias, notamment celui de l'Agence de presse, à travers la dotation de la MAP des moyens humains et financiers nécessaires.
- Renforcement des ressources humaines et financières des médias publics.
- Soutien et mise à niveau des entreprises de presse, ainsi que consolidation des acquis sociaux des journalistes professionnels des deux sexes.